

Réunion du 2 juin 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André KLEIN-MOSSER

N° CP/2014/411 - Insertion sociale - 4512
Financement 2014 de la Mission Locale pour l'emploi de
Strasbourg au titre du Fonds local d'Aide aux Jeunes

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les éléments d'activité pour l'année 2013 ;
 - approuve le versement pour 2014 d'une avance financière complémentaire pour la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds d'Aide aux Jeunes ;
 - décide que cette avance complémentaire s'établira à 20 % du montant alloué pour 2014, soit 92 500 € ;
 - approuve le versement pour 2014 du solde de la subvention pour la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg au vu du montant total des aides attribuées en 2014 ;
 - approuve l'avenant n° 1 à la convention financière 2014 à signer entre la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg et le Département;
 - approuve la convention de cofinancement 2014 du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté, à intervenir entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin, la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et le Département.
- Elle autorise en outre son président à signer cet avenant et ces deux conventions, et à mettre en œuvre ces avances.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL